

Intervention CGT Aésio SSRA
Au nom des salariés de la Branche à Domicile (BAD)
8 avril 2021

Comme nombre de salariés du social et médico-social, nous étés, non pas oubliés mais exclus du Ségur de la Santé.

Pourtant nos interventions à domicile, sur le terrain, ont permis d'éviter de nombreuses contaminations et donc de nombreuses hospitalisations liées au Covid 19.

Serait-ce un mépris de l'Etat en direction des aides à domicile ?

La branche à Domicile représente à elle seule 226 500 salariés dont 97% à prédominance féminine et 89% à temps partiel.

La plupart démarre leur carrière à 74% en dessous du SMIC et le reste pendant 9 à 13 ans.

Seulement 43% accèdent à une rémunération conventionnelle au dessus du SMIC au bout de 17 ans de carrière, pour les agents à domicile.

Le taux de pauvreté est de 17,5% pour cette catégorie professionnelle soit plus de deux fois supérieur au taux moyen des salariés qui est de 6,5%.

Notre exclusion du Ségur de la Santé provoque en nous une forte indignation et nous demandons à être considérés au même niveau que certains professionnels de la Santé.

Sur un autre aspect, l'avenant 43, sur les revalorisations salariales et nouvelles classifications, a été négocié pendant plus de deux ans, pour aboutir à un accord entre employeurs et organisations syndicales.

Des insuffisances subsistent, en particulier pour les bas salaires.

En effet, contrairement aux effets d'annonces ministérielles, les agents à domicile (catégorie A) percevraient une augmentation de 33,50 euros brut par mois, ce pour un temps plein en début de carrière et de 227 euros brut, toujours pour un temps plein avec 10 ans d'ancienneté.

Ce n'est pas satisfaisant et cet état de fait appellera d'autres mobilisations de la part des salariés et de notre organisation syndicale CGT.

Cependant, l'accord existe. Le gouvernement a refusé son agrément car le coût estimé, pour son application, s'élèverait à 631 millions d'euros par an.

L'Etat s'est engagé à contribuer par une enveloppe de 200 millions d'euros, cette année (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021).

Octobre, novembre et décembre seraient concernés par l'application de ces mesures. Cela reste au conditionnel !!!

L'Etat doit s'engager à la pérennisation de l'application de cet avenant, comme il doit s'engager à ce que le Ségur soit intégré dans le salaire de base.

L'aide à l'Autonomie des personnes âgées représente un enjeu national auquel une réponse publique et solidaire doit être apportée, notamment par la mise en place d'un 5^{ème} risque et d'une 5^{ème} branche sous tutelle de l'Etat.

Nous avons démontré et démontrons tous les jours notre capacité à répondre aux besoins d'une population qui demande à vivre, le plus longtemps possible, à domicile.

L'Etat doit nous démontrer sa capacité à nous le permettre financièrement !